SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE FABRICATION POUR L'AUTOMOBILE ET LE CYCLE
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 32.000.000 N F

VELOSOLEX

68, BOULEVARD DE VERDUN
COURBEVOIE
(SEINE)

Téléph. DÉFense 37-15
(10 Lignes groupées)
Adr. Télégr. VELOSOLEX-COURBEVOIE
— C. C. Postaux PARIS N° 5552-33 —
REG. DU COM. SEINE 57 B 8216

18 Septembre 1962

NOTICE DESCRIPTIVE

Marque : VELOSOLEX

Type : S 2.200

Genre : Cyclomoteur

Nombre de places assises : 1

Nom et adresse du Constructeur :

SOCIETE INDUSTRIELLE DE FABRICATION POUR L'AUTOMOBILE ET LE CYCLE (S.I.F.A.C.)

Nature de la Société : Société à responsabilité limitée

Capital : 32.000.000 N.F.

Siège Social :

63, Boulevard de Verdun,
COURBEVOIE (Seine)

T.S.V.P.

I - CONSTITUTION GENERALE DU VEHICULE

Nombre de roues : 2

Roues motrices : 1 (roue AV.)

Constitution du châssis :

a) Cadre, forme de col de cygne, en tube acier cintré

b) Autres éléments : formés d'emboutis assemblés par boulons.

Emplacement et disposition du moteur :

A cheval sur la fourche avant,
Fixé par attaches spéciales.

II - DIMENSIONS ET POIDS

Dimensions maxima du véhicule :

Largeur : 0,55 m.

Longueur : 1,60 m.

Poids du véhicule en ordre de marche : 28,200 kg.

III - MOTEUR

Type : Explosion - cycle à deux temps.

Nombre et disposition des cylindres : 1 cylindre vertical.

Emplacement et commande de distribution :

Système à 3 lumières et précompression dans le carter.

Piston sans déflecteur à double transfert : 1 orifice circulaire de 11 mm. de diamètre.

Admission de l'air carburé : 1 orifice circulaire de 7 mm. de diamètre.

Transvasement latéral au cylindre : 2 orifices circulaires de 7 mm. de diamètre.

Echappement des gaz brûlés : 1 orifice circulaire de 11 mm. de diamètre

T.S.V.P

Alésage : 39.5 mm.

Course : 40 mm.

Cylindrée : 49 cm3

Taux de compression : 8,2

Puissance maximum : Est obtenue à 2.800 tours/minute. Elle est de 0,700 cv. ou 515 W.

Régime maximum du moteur : 3.750 tours/minute. Il correspond à la puissance de 0,625 cv. ou 460 W.

Couple maximum : Il est de 0,23 mètre. kilogramme. force, au régime de 1.500 tours/minute, ou de 2,25 mètre. Newton.

(le couple moteur au régime maximum de 3.750 tours est de 0,12 mètre. kilogramme. force, ou 1,18 mètre. Newton).

Réservoir de carburant : Contenance 1,400 litre, fixé par 3 boulons sur le carter moteur côté droit.

Carburant normalement utilisé : formé par :

0,06 dm3 d'huile
pour 1 dm3 d'essence.

Echappement : Silencieux basé sur la réflexion des ondes sur parois insonores.
Constitué par une capacité cylindrique de 100 mm. de diamètre et de 35 mm. de hauteur fixée sur le garde-boue AV.
Le bruit maximum émis par le moteur, et mesuré suivant l'Arrêté Ministériel du 21 Mars 1961, est de 60 décibels A. (Tolérance maximum pour le cyclomoteur : 76 décibels A.).

Conduite du moteur : Le réglage de la puissance du moteur s'effectue par le moyen d'un obturateur placé sur le carburateur et commandé par une manette à portée de la main du conducteur.

D'autre part, un dispositif de décompression met directement en communication la chambre d'explosion avec le dispositif d'échappement, ce qui permet au conducteur d'arrêter à son gré le moteur.

T.S.V.P.

Alimentation du moteur : Carburateur inversé à niveau constant alimenté par pompe d'alimentation et trop-plein

Caractéristiques de réglage :

buse : 6,5 mm. de diamètre,
gicleur principal : calibré en débit et équivalent en diamètre à 48/100 mm. environ,
silencieux sur l'aspiration.

Allumage : Par volant magnétique et bougie.
Avance fixe de 2 mm. sur le piston avant point mort haut.

Antiparasitage : Par dispositif RTF M.20 agréé.

Graissage : Par adjonction d'huile à l'essence.

Refroidissement : Par air ambiant et ventilation moteur.

IV - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

Embrayage : Centrifuge.

Transmission : Par galet en corindon de 45 mm. de diamètre entraînant le pneumatique de la roue AV. par roulement.

Une commande permet d'éloigner le galet de la roue, rendant ainsi la propulsion de la bicyclette indépendante du groupe-moteur.

Avec des pneumatiques 1,75 x 19 de 588 mm. de diamètre, dont la circonférence de roulement est de 1,846 mètre, la vitesse atteinte est de 8,478 km./h. au régime du moteur de 1.000 tours/minute.

Au régime maximum du moteur, en palier par vent nul, la vitesse du véhicule ressort à 30 km./h. (soit 31,37 km./h. dont il faut retrancher 5 % au titre de glissement entre galet et pneu).

V - SUSPENSION

Pas de dispositif spécial (comme une bicyclette ordinaire).

VI - DIRECTION

A action directe sur la roue AV. (guidon).

T.S.V.P.

VII - FREINAGE

Sur roues AV. et AR. à patins, type bicyclette, deux freins indépendants, commandés par câbles sous gaines (leviers de commande au guidon).

Le freinage est assuré par frottement de patins en caoutchouc naturel (dureté 92 shores) de 4 cm2 de surface sur les flancs de chaque jante.

Lancé à 30 km./h. le véhicule pesant 108 kg. (conducteur 80 kg.) s'arrête en 4,10 mètres sur route sèche.

VIII - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

Le VELOSOLEX S. 2.200 est muni d'un feu d'éclairage AV. et d'un feu rouge AR. alimentés tous deux par le volant magnétique.

Feu d'éclairage : Logé à l'intérieur du capot phare fixé lui-même à l'avant du moteur, il est situé à 65 cm. du sol et est muni d'un système de réglage permettant d'orienter en hauteur la direction du faisceau lumineux.

Feu rouge : Fixé sur le garde-boue AR. à une hauteur de 50 cm. du sol.

Dispositif réfléchissant : Agréé sous le n° TPV 451, il forme un combiné avec le capuchon de feu rouge sur lequel il est fixé.

Dispositif avertisseur : Par timbre placé sur le guidon.

IX - DIVERS

Numéro du moteur : Le numéro moteur est gravé sur la partie AV. du carter moteur et est apparent lorsque l'on enlève le capot phare.

Numéro du cadre : Le numéro du cadre est gravé sur le montant de selle à hauteur des axes d'articulation du support de VELOSOLEX.

Le numérotage dans la série du type a commencé au n° 2.202.001.

PROCES-VERBAL de RECEPTION

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur les 14 Septembre et 11 Octobre 1962 que le véhicule N° 2.468.414 à moteur n° 2.415.750 ci-dessus décrit et présenté comme prototype d'une série VELOSOLEX type S 2.200 satisfait aux dispositions des articles R 69 à R 73, R 104, R 188 et R 194 à R 199 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

A PARIS, le 25 Octobre 1962
L'Ingénieur des T.P.E. (Mines)

signé : FLAGEOLET.

Vu,
PARIS, le 25 Octobre 1962.
L'Ingénieur des Mines

signé : ARNOUIL.

Vu et approuvé,
Enregistré sous le n° AU 862-62
A PARIS, le 25 Octobre 1962.
L'Ingénieur en Chef des Mines,

signé : HELIOT.